

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03398

Numéro SIREN : 832 732 887

Nom ou dénomination : 369

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2020 sous le numéro de dépôt 288



COMPTES ANNUELS

SASU BOHO MANAGEMENT

125 rue Gilles Martinet

34070 MONTPELLIER

Exercice clos le : 31 Décembre 2018

SIRET : 832 732 887 00019

Certifié conforme à l'original

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	5
ACTIF	5
<i>Actif immobilisé</i>	<i>5</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>5</i>
PASSIF	6
<i>Capitaux Propres</i>	<i>6</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>6</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>6</i>
Compte de résultat détaillé	7
Soldes intermédiaires de gestion	9
Préambule	11
Liasse fiscale	12

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 291	655	1 635		1 635
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 291	655	1 635		1 635
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				289	- 289
Clients et comptes rattachés	7 200		7 200		7 200
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 165		1 165		1 165
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 611		38 611	18 885	19 726
. Autres	2 247 071		2 247 071	554 244	1 692 827
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	295 771		295 771	17 221	278 550
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 128		2 128	1 321	807
TOTAL (II)	2 591 945		2 591 945	591 960	1 999 985
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 594 236	655	2 593 580	591 960	2 001 620

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-157 548		- 157 548
Résultat de l'exercice	-1 037 825	-157 548	- 880 277
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 095 373	-57 548	-1 037 825
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
· Emprunts			
· Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
· Divers			
· Associés	101 242	213 299	- 112 057
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 081	408 802	- 339 721
Dettes fiscales et sociales			
· Personnel		5 224	- 5 224
· Organismes sociaux		18 672	- 18 672
· Etat, impôts sur les bénéfices			
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 200	1 668	- 468
· Etat, obligations cautionnées			
· Autres impôts, taxes et assimilés	1 087	618	469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 516 342	1 224	3 515 118
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 688 953	649 508	3 039 445
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 593 580	591 960	2 001 620

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	6 000		6 000	600 000	- 594 000	-99,00
Chiffres d'affaires Nets	6 000		6 000	600 000	- 594 000	-99,00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 106		1 106	N/S
Autres produits			0	2	- 2	-100
Total des produits d'exploitation (I)			7 106	600 002	- 592 896	-98,82
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			815 259	709 828	105 431	14,85
Impôts, taxes et versements assimilés			1 218	589	629	106,79
Salaires et traitements			86 171	31 891	54 280	170,20
Charges sociales			35 002	12 943	22 059	170,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations			655		655	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			13		13	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			938 319	755 250	183 069	24,24
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-931 212	-155 248	- 775 964	499,82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			23 612	2 299	21 313	927,06
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			23 612	2 299	21 313	927,06
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-23 612	-2 299	- 21 313	927,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-954 824	-157 548	- 797 276	506,05

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 001		83 001	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	83 001		83 001	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-83 001		- 83 001	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 106	600 002	- 592 896	-98,82
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 044 931	757 549	287 382	37,94
RESULTAT NET	-1 037 825	-157 548	- 880 277	558,74
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	2 291	655	1 635		1 635
2183000000 MATERIEL INFORMATIQUE	2 291		2 291		2 291
2818300000 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE		655	-655		- 655
TOTAL (I)	2 291	655	1 635		1 635
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes				289	- 289
4091000000 FOURNISSEURS ACOMPTES				289	- 289
Clients et comptes rattachés	7 200		7 200		7 200
4110000000 CLIENTS	7 200		7 200		7 200
Fournisseurs débiteurs	1 165		1 165		1 165
4010000000 FOURNISSEURS	1 165		1 165		1 165
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 611		38 611	18 885	19 726
4456610000 TVA BIENS ET SERVICES	10 678		10 678	16 820	- 6 142
4456700000 CREDIT DE TVA A REPORTER	1 850		1 850		1 850
4458300000 RBM TVA DEMANDE	25 600		25 600		25 600
4458600000 TVA / FACT NON PARVENUES	483		483	2 065	- 1 582
Autres	2 247 071		2 247 071	554 244	1 692 827
4671000000 JS INVEST	68 914		68 914		68 914
4671100000 COURCH 3	298 140		298 140		298 140
4671200000 HPC HOSPITALITY	1 878 700		1 878 700		1 878 700
4673000000 NBHR				216 500	- 216 500
4675000000 PARIS RESIDENCE CLUB				337 744	- 337 744
4678000000 L'ARBOISIE	1 317		1 317		1 317
Disponibilités	295 771		295 771	17 221	278 550
5120000000 BANQUE	295 768		295 768	17 221	278 547
5300000000 CAISSE	2		2		2
Charges constatées d'avance	2 128		2 128	1 321	807
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 128		2 128	1 321	807
TOTAL (II)	2 591 945		2 591 945	591 960	1 999 985
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 594 236	655	2 593 580	591 960	2 001 620

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :) 1010000000 CAPITAL	100 000 100 000	100 000 100 000	
Report à nouveau 1190000000 REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-157 548 -157 548		- 157 548 - 157 548
Résultat de l'exercice	-1 037 825	-157 548	- 880 277
TOTAL (I)	-1 095 373	-57 548	-1 037 825
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Associés 4551000000 C/C BOHO GROUP	101 242 101 242	213 299 213 299	- 112 057 - 112 057
Dettes fournisseurs et comptes rattachés 4010000000 FOURNISSEURS 4081000000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	69 081 66 185 2 896	408 802 396 588 12 214	- 339 721 - 330 403 - 9 318
. Personnel 4282000000 DETTES PROV.S/CONGES PAYES		5 224 5 224	- 5 224 - 5 224
. Organismes sociaux 4310000000 URSSAF 4373500000 KLESIA RETRAITE 4373510000 HENNER MUTUELLE 4373520000 KLESIA PREVOYANCE 4373530000 AMETRA 4382000000 CHARGES SOCIALES CONGES PAYES		18 672 11 730 4 476 57 196 36 2 177	- 18 672 - 11 730 - 4 476 - 57 - 196 - 36 - 2 177
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires 4455000000 TVA A DECAISSER 4457100000 TVA COLLECTEE	1 200 1 200	1 668 1 668	- 468 - 1 668 1 200
. Autres impôts, taxes et assimilés 4486000000 ETAT CHARGES A PAYER	1 087 1 087	618 618	469 469
Autres dettes 4671000000 JS INVEST 4673000000 NBHR 4674000000 HPC 4677000000 ECRIN BLANC GESTION	3 516 342 378 264 14 078 3 124 000	1 224 1 224	3 515 118 - 1 224 378 264 14 078 3 124 000
TOTAL (IV)	3 688 953	649 508	3 039 445
TOTAL PASSIF (I à V)	2 593 580	591 960	2 001 620

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Variation absolue	%
		France	Exportations	Total	Total		
Production vendue services		6 000		6 000	600 000	- 594 000	-99,00
7060000000 PRESTATIONS DE SERVICE					600 000	- 600 000	-100
7061000000 MANAGEMENT ALPEN VALLE		6 000		6 000		6 000	N/S
Chiffre d'affaires Net		6 000		6 000	600 000	- 594 000	-99,00

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	1 106		1 106	N/S
7911000000 AVANTAGES EN ESPECES	1 106		1 106	N/S
Autres produits	0	2	- 2	-100
7580000000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0	2	- 2	-100
Total des produits d'exploitation (I)	7 106	600 002	- 592 896	-98,82
Autres achats et charges externes	815 259	709 828	105 431	14,85
6061300000 CARBURANT	358		358	N/S
6063000000 PETITS EQUIPEMENTS	62	8	54	675,00
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	285		285	N/S
6110000000 SOUS TRAITANCE GENERALE	23 448	160 750	- 137 302	-85,41
6132100000 LOYER RUE DE BRETAGNE	14 400	2 400	12 000	500,00
6135000000 LOCATIONS VEHICULES	1 975	1 148	827	72,04
6155000000 ENTRETIEN MATERIEL		30	- 30	-100
6160000000 PRIMES D'ASSURANCE	175		175	N/S
6181000000 ABONNEMENT LOGICIEL COMPTABLE	132	11	121	N/S
6185000000 SERVICES EXTERIEURS DIVERS	64		64	N/S
6226100000 HONORAIRES DIVERS	660 000	293 333	366 667	125,00
6226200000 HONORAIRES COMPTABLES	2 000	770	1 230	159,74
6226210000 HONORAIRES CAC	6 191	929	5 262	566,42
6226300000 HONORAIRES JURIDIQUES	1 500	8 750	- 7 250	-82,86
6226400000 HONORAIRES SOCIALES	525		525	N/S
6227000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	186		186	N/S
6251100000 DEPLACEMENTS DIRECTION	42 627	234 044	- 191 417	-81,79
6251200000 DEPLACEMENTS SALAIRES	13 758	2 340	11 418	487,95
6251300000 DEPLACEMENTS CONSULTANTS	24 567	950	23 617	N/S
6257100000 RECEPTIONS/MISSIONS DIRECTION	14 129	27	14 102	N/S
6257200000 RECEPTIONS/MISSIONS SALAIRES	6 594	1 736	4 858	279,84
6257300000 MISSIONS/RECEPTIONS CONSULTANTS	829		829	N/S
6261100000 TELEPHONE MOBILE	569	170	399	234,71
6266000000 FRAIS POSTAUX	194		194	N/S
6270000000 FRAIS BANCAIRES	691	2 431	- 1 740	-71,58
Impôts, taxes et versements assimilés	1 218	589	629	106,79
6312000000 TAXE APPRENTISSAGE	552	181	371	204,97
6313000000 FORMATION PROFESSIONNELLE	446	147	299	203,40
6351100000 CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	220		220	N/S
6351110000 CONTRIB. S/ VALEUR AJOUTEE DES ENTREP.		261	- 261	-100
Salaires et traitements	86 171	31 891	54 280	170,20
6411000000 SALAIRES DES DIRIGEANTS DE STE.	81 120	26 667	54 453	204,20
6412000000 CONGES PAYES	5 052	5 224	- 172	-3,29
Charges sociales	35 002	12 943	22 059	170,43
6451000000 COTISATIONS URSSAF	23 697	7 769	15 928	205,02
6453000000 COTISATIONS RETRAITE	8 347	2 743	5 604	204,30
6457200000 COTISATIONS MUTUELLE	114	28	86	307,14
6458100000 COTISATIONS PREVOYANCE	596	196	400	204,08
6458200000 MEDECINE DU TRAVAIL	182	30	152	506,67
6458300000 CHARGES SOCIALES S/ CONGES PAYES	2 066	2 177	- 111	-5,10

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation absolue	%
Dotations aux amortissements sur immobilisations	655		655	N/S
6811200000 DOTATIONS AMORT. IMMO. CORPORELLES	655		655	N/S
Autres charges	13		13	N/S
6580000000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	13		13	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	938 319	755 250	183 069	24,24
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-931 212	-155 248	- 775 964	499,82
Intérêts et charges assimilées	23 612	2 299	21 313	927,06
6615000000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	11 843	2 299	9 544	415,14
6616000000 INTERETS BANCAIRES	7 086		7 086	N/S
6616100000 INTERETS ESCOMPTES	4 683		4 683	N/S
Total des charges financières (VI)	23 612	2 299	21 313	927,06
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-23 612	-2 299	- 21 313	927,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-954 824	-157 548	- 797 276	506,05
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 001		83 001	N/S
6718000000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	83 001		83 001	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	83 001		83 001	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-83 001		- 83 001	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 106	600 002	- 592 896	-98,82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 044 931	757 549	287 382	37,94
RESULTAT NET	-1 037 825	-157 548	- 880 277	558,74

Soldes intermédiaires de gestion

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (03 mois)	Variation	%
- Ventes de marchandises				
- Coût direct d'achat	-1 106		- 1 106	N/S
+/- Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)	1 106		1 106	N/S
Taux de marge commerciale	%	%		
+ Production vendue	6 000	600 000	- 594 000	-99,00
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	6 000	600 000	- 594 000	-99,00
- Matières premières et approvisionnements consommés				
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	6 000	600 000	- 594 000	-99,00
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	7 106	600 000	- 592 894	-98,82
Taux de marge brute globale	118,44 %	100,00 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	815 259	709 828	105 431	14,85
Valeur ajoutée produite	-808 153	-109 828	- 698 325	635,84
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	-13469,22 %	-18,30 %		
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 218	589	629	106,79
- Salaires et traitements	86 171	31 891	54 280	170,20
- Charges sociales	35 002	12 943	22 059	170,43
Excédent brut d'exploitation	-930 544	-155 250	- 775 294	499,38
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-15509,07 %	-25,88 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	655		655	N/S
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	0	2	- 2	-100
- Autres charges de gestion courante	13		13	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-931 212	-155 248	- 775 964	499,82
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-15520,20 %	-25,87 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés				
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	23 612	2 299	21 313	927,06
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-954 824	-157 548	- 797 276	506,05
Résultat courant / chiffre d'affaires	-15913,74 %	-26,26 %		

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2017 (03 mois)	Variation	%
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital				
+ Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 001		83 001	N/S
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Résultat exceptionnel	-83 001		- 83 001	N/S
- Participation des salariés aux résultats				
- Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable	-1 037 825	-157 548	- 880 277	558,74
Résultat net / chiffre d'affaires	-17297,08 %	-26,26 %		

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 03 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 593 580 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 037 825 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/03/2019 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société BOHO MANAGEMENT a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : 125 RUE GILLES MARTINET 34000 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent : 12	
Numéro SIRET : 83273288700019		Néant ☐	
		Exercice N clos le : 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières *	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
DIVERS	Disponibilités	CF	CG
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Comptes de régulation		CW
Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)		CN	
Primes de remboursement des obligations (V)			
Écarts de conversion actif *			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Charges de réserve de propriété *			
Immobilisations :		Stocks	Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2018

Désignation de l'entreprise		BOHO MANAGEMENT		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(157 548)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfices ou perte)	DI	(1 037 825)		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (II)	DL	(1 095 373)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	101 242		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 081		
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 287		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	3 516 342			
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	3 688 953		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 593 580		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 688 953			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	FD	FE	FF		
	biens *	FG	FH	FI	6 000	
	services *	FJ	FK	FL	6 000	
	Chiffres d'affaires nets *				6 000	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 106	
	Autres produits (1) (11)			FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	7 106	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	815 259	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	1 218	
	Salaires et traitements *			FY	86 171	
	Charges sociales (10)			FZ	35 002	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			GA	655
		dotations aux amortissements *			GB	
		dotations aux provisions			GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	13	
	Autres charges (12)			GF	938 319	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	(931 212)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN		
	Différences positives de change			GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP		
Total des produits financiers (V)				GQ		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GR	23 612	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS		
	Différences négatives de change			GT		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	23 612	
Total des charges financières (VI)				GV	(23 612)	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW	(954 824)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

(RENVOIS - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	83 001		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	83 001		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(83 001)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 106	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 044 931	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 037 825)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
			Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)		HX		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 106	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	obligatoires	A9
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

(N° par rapport à la notice des ordinateurs)

Désignation de l'entreprise **BOHO MANAGEMENT** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
					KQ		KU
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KT	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM
	TOTAL III	LN		LO		LP	2 291
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
Autres participations			8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V
TOTAL IV		LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG		ØH		ØJ
							2 291

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Installations générales, agencements et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
					IT		MJ		MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets et am. des constructions	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 291	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG		NH	2 291	NI	2 291
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	I2		ØU		M7		ØW
		Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	2 291	ØM	2 291

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENTNéant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BOHO MANAGEMENT**Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QN	QP	QR	QS

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M0	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non versé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non versé (NS + NT + NU)	NY		Total général non versé (NW - NY)
						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étales			Z9	Z8
Premiers de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2018 : État préparations.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
- d'exploitation		UE	UF			
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH			
- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N°2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	7 200	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	UO		
	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *			
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	38 611
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 248 235	
	Charges constatées d'avance	VS	2 128	
	TOTAUX		VT	2 296 174
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
DE L'PASSIF	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y		
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	
		à plus d'1 an à l'origine	VH	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A		
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	69 081	
	Personnel et comptes rattachés	8C		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 200
		Obligations cautionnées	VX	
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 087
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J		
	Groupe et associés (2)	VI	101 242	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 516 342		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	3 688 953	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : État préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice clos le : 31/12/2018		
I. RÉINTÉGRATIONS								
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés				WA		
		de son conjoint				WB		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	
	Quote-part	Bénéfice réalisé par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-13 et 212 du CGI)	SU	11 843	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ 11 843	
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						TOTAL I	WR 11 843	
II. DÉDUCTIONS								
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS 1 037 825
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV WH WP WW	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					I6 WZ	
		Régime des sociétés mères et des filiales	Produit net des actions et parts d'intérêts : ()				XA	
		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septet)	K9	Entreprises nouvelles 44 septet	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septet A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité - (non CICE) (art. 44 octodes C)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (M. terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (art. 44 octodes A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 dodécies I)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies II)	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
						TOTAL II	XH 1 037 825	
III. RÉSULTAT FISCAL								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XL	XJ 1 025 982	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO 1 025 982	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

DGFIP 2058 A 2018
Extension

BOHO MANAGEMENT

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2018

Désignation de l'entreprise BOHO MANAGEMENT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	1 025 982	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	1 025 982	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuille séparée)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1	↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : état préparatoire.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>BOHO MANAGEMENT</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	QC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	– Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	QD	(157 548)		– Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	QE			Dividendes	ZE					
	TOTAL I	QF	(157 548)		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	(157 548)			
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	(157 548)			
					TOTAL II						
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7							YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance							YT	23 448		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	16 375		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	670 402		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	105 034		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	815 259		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	220		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							9Z	998		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	1 218		
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	147 392		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *							ØB	81 120		
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA				Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL				
					Plus-values à 19 % JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble JD				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO				
					Plus-values à 19 % JP		Imputations JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT						Néant ☒
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (11)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						
		(A)	(B) (Ventilation par tous)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

du Code général des impôts		BOHO MANAGEMENT		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant	☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
Origine		Montant net des plus-values réalisées ^a	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Imposition répartie								
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
	sur 10 ans							
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er quater} CGI)							
	TOTAL 1							
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
	sur 3 ans au titre de	N - 1						
		N - 2						
		N - 1						
		N - 2						
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 3						
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 4						
	1 ^{er} et 1 ^{er quater} du CGI)	N - 5						
	(à préciser) au titre de :	N - 6						
		N - 7						
	N - 8							
	N - 9							
TOTAL 2								
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.								
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise : **BOHO MANAGEMENT** Neant ☒

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ⁽¹⁾ ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
suivant du régime du long terme (art. 219 I A ⁽²⁾ et 219 I B du CGI) ⁽³⁾

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I A ⁽²⁾ et 219 I B du CGI) ⁽³⁾

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)	Moins-values à 12,8 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % (3)	Solde des moins-values à 12,8 % (4)
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N 1			
N 2			
N 3			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme (5) À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾	Imputations sur le résultat de l'exercice (6)	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G+H (7)
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I A sexies 0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I A sexies 0 bis du CGI) (4)			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N 1						
N 2						
N 3						
N 4						
N 5						
N 6						
N 7						
N 8						
N 9						
N 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SMI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BOHO MANAGEMENT		Néant ☒				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: BOHO MANAGEMENT										Néant ☒			
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe													
Exercice ouvert le: 01012018 et clos le: 31122018										Données en nombre de mois		1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OG			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX			
Période de référence										GY			
Date de cessation										HR			
Effectifs au sens de la CVAE *										EY			
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													
Effectif moyen du personnel *										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs													

SAUE Experts-comptables - janvier 2018 : Etat préliminaire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.T.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 83273288700019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BOHO MANAGEMENT

ADRESSE (voie) 125 RUE GILLES MARTINET

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A. Dénomination BOHO GROUP
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100000
 Adresse : N° Voie 11b Boulevard Joseph II
 Code Postal Commune Pays LUXEMBOURG

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122018

N° SIRET

8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

BOHO MANAGEMENT

ADRESSE (voie)

125 RUE GILLES MARTINET

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAO Expert-comptables janvier 2018 : État préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2018	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Tambour à date du service			
Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	X
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case			
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case			
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
BOHO MANAGEMENT 125 RUE GILLES MARTINET 34000 MONTPELLIER			
SIRET	8 3 2 7 3 2 8 8 7 0 0 0 1 9	Mét :	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Activités des sièges sociaux	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit 1 025 982
Bénéfice imposable à 15 %			
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche urbaine	
		Pôle de compétitivité	
		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
		Autres dispositifs	
		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
JONQUET - ONDE Expertise 912 RUE DE LA CROIX VERTE PARC EUROMEDICINE BATIMENT 5 34090 MONTPELLIER Tél: 0499133939		Tél:	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 15032019 Lieu: MONTPELLIER	
Tél:		Qualité et nom du signataire: Président JULIEN SORMONTE	
		Signature:	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						N° 2065 bis-SD		
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD						2018		
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)								
F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			e					
			f					
			g					
			h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)					
G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8
BOHO GROUP		100000						
11b Boulevard Joseph II								
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNÉRATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		81 120		MVL T restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVL T imputée sur les PVL T de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁷⁾				MVL T réalisée au cours de l'exercice				
				MVL T restant à reporter				

369°
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 125 Rue Gilles Martinet, 34070 MONTPELLIER
832 732 887 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 5 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le cinq novembre,
A 10 heures 30,

La société BOHO Group S.A., Société anonyme au capital de 30 000 euros, ayant son siège social 11b Boulevard Joseph II, 1840 LUXEMBOURG, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B215355, représentée par son Administrateur de Catégorie A, Monsieur Patrice CAVALIER et par son Administrateur de Catégorie B, Madame Marie-Aleth HENDESSI,

Associé unique de la société 369°,

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé de la Société est absent et excusé,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Julien SORMONTE, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été remis à l'associé unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DECISION PRELIMINAIRE

L'Associée Unique,

Prenant acte que la présente consultation n'a pas pu s'opérer dans les six mois de la clôture de l'exercice social,

Déclare renoncer à soulever toute contestation résultant du non-respect de cette obligation ainsi qu'à tout recours à l'encontre de la Société et/ou de ses dirigeants.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à -1 037 825 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-1 037 825 euros
Report à nouveau antérieur :	-157 548 euros
Au compte "report à nouveau" S'élevant ainsi à -1 195 373 euros	-1 037 825 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

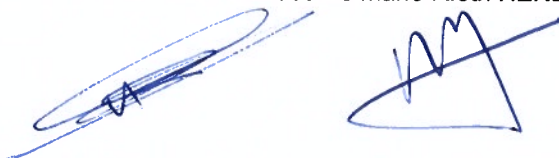
QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

BOHO Group S.A.

Représentée par Monsieur Patrice CAVALIER et Madame Marie-Aleth HENDESSI



Boho Management

Société par actions simplifiée

125, Rue Gilles Martinet

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Boho Management

Société par actions simplifiée

125, Rue Gilles Martinet

34070 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société Boho Mangement,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boho Mangement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur Le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Castelnau-Le-Lez, le 4 novembre 2019

Le commissaire aux comptes

Revi Conseil



Laure GRANIER

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	2 291	655	1 635		1 635
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	2 291	655	1 635		1 635
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes				289	- 289
Clients et comptes rattachés	7 200		7 200		7 200
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	1 165		1 165		1 165
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	38 611		38 611	18 885	19 726
. Autres	2 247 071		2 247 071	554 244	1 692 827
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	295 771		295 771	17 221	278 550
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	2 128		2 128	1 321	807
TOTAL (II)	2 591 945		2 591 945	591 960	1 999 985
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 594 236	655	2 593 580	591 960	2 001 620

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	100 000	100 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-157 548		- 157 548
Résultat de l'exercice	-1 037 825	-157 548	- 880 277
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-1 095 373	-57 548	-1 037 825
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	101 242	213 299	- 112 057
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 081	408 802	- 339 721
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		5 224	- 5 224
. Organismes sociaux		18 672	- 18 672
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 200	1 668	- 468
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 087	618	469
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 516 342	1 224	3 515 118
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	3 688 953	649 508	3 039 445
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	2 593 580	591 960	2 001 620

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation absolue	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	6 000		6 000	600 000	- 594 000	-99,00
Chiffres d'affaires Nets	6 000		6 000	600 000	- 594 000	-99,00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			1 106		1 106	N/S
Autres produits			0	2	- 2	-100
Total des produits d'exploitation (I)			7 106	600 002	- 592 896	-98,82
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			815 259	709 828	105 431	14,85
Impôts, taxes et versements assimilés			1 218	589	629	106,79
Salaires et traitements			86 171	31 891	54 280	170,20
Charges sociales			35 002	12 943	22 059	170,43
Dotations aux amortissements sur immobilisations			655		655	N/S
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			13		13	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			938 319	755 250	183 069	24,24
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-931 212	-155 248	- 775 964	499,82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			23 612	2 299	21 313	927,06
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			23 612	2 299	21 313	927,06
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-23 612	-2 299	- 21 313	927,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-954 824	-157 548	- 797 276	506,05

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	du 01/10/2017 au 31/12/2017 (03 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	83 001		83 001	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	83 001		83 001	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-83 001		- 83 001	N/S
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 106	600 002	- 592 896	-98,82
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 044 931	757 549	287 382	37,94
RESULTAT NET	-1 037 825	-157 548	- 880 277	550,74
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 03 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 593 580 E.

Le résultat net comptable est une perte de 1 037 825 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/03/2019 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général tel que présenté par le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement n°2016-07, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2016. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles connues jusqu'alors.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Autres informations

La société BOHO MANAGEMENT a obtenu, jusqu'à l'approbation du prochain exercice, le soutien financier de sa société mère.